

Pour externaliser le traitement de votre paie et déclarations

La gestion de la paie est une tâche complexe qui implique une mobilisation importante des ressources humaines. L'évolution rapide des réglementations et des conventions collectives rendent par ailleurs son traitement risqué et sensible.

En choisissant d'externaliser cette fonction, vous vous prémunissez des risques économiques liés à une paie non conforme et vous vous recentrez sur votre cœur de métier. Quel que soit la taille de votre entreprise ou votre secteur d'activité, nous nous chargeons de gérer la paie pour vous.

■ Libérez vous de la complexité de la paie !

Recruter, accorder des congés, gérer des arrêts maladie ou bien mettre fin à un contrat de travail ne sera plus une contrainte administrative. Nous gérons pour vous la totalité du traitement de la paie.

Choisissez comme partenaire une entreprise de plus de 35 ans d'expérience qui possède un pôle dédié aux services liés à la paie. Nos gestionnaires de paie, experts dans leur domaine, maîtrisent toutes les conventions collectives. Qualité de service, respect des délais et proximité sont les maîtres mots de notre équipe.

“ Près de 40% des bulletins de paie édités en France comportent des anomalies liées à un manque de connaissance des législations en vigueur. ”

Source : Ministère du Travail

✓ **Gestion administrative
du personnel**

✓ **Traitement des bulletins et
des déclarations sociales**

✓ **Conseil et
accompagnement**

Les avantages

Service
100% français



Données stockées sur
des serveurs sécurisés



Bulletins établis
en 48-72h



Gestionnaire de paie
dédié



I Paie Solution Externalisée I

■ Établissez une relation de confiance avec votre gestionnaire de paie dédié

Nous vous affectons un seul et unique gestionnaire de paie, totalement dédié au suivi des dossiers de votre entreprise.

Il suivra et maîtrisera :

- Votre métier et votre convention collective,
- Le fonctionnement et la culture de votre entreprise,
- Votre calendrier social.

En maîtrisant parfaitement l'environnement de votre entreprise, il saura vous apporter des réponses précises, pertinentes et complètes dans des délais toujours plus optimisés. Facilement joignable par téléphone ou par e-mail, vous construisez avec lui une relation de confiance et de proximité.

■ Optimisez les échanges avec votre gestionnaire

Accessible grâce à une simple connexion Internet, utilisez au quotidien une interface collaborative, intuitive et sécurisée, destinée à simplifier les échanges entre votre gestionnaire dédié et votre société.

Tous les mois, vous renseignez les informations suivantes :

- Les variables de paie : heures supplémentaires, absences, acomptes, primes, tickets restaurant, etc.,
- Les entrées et sorties de salariés,
- Les dates des autres événements tels que les congés payés, arrêts maladie, etc.

Grâce à la plateforme collaborative votre gestionnaire accède automatiquement à toutes les variables, vérifie les données et assure la production des bulletins en seulement 48h-72h. Il s'occupe également de télétransmettre vos déclarations sociales aux échéances prévues.

MISSIONS PRINCIPALES

Création du dossier

- Paramétrage et montage du dossier
- Veille légale et conventionnelle
- Audit et analyse de votre dossier
- E-formation à la plateforme web de saisie
- 100% en ligne
- Assistance illimitée par e-mail et par téléphone

Gestion des paies et des salariés

- Reprise des bulletins depuis le mois de janvier
- Création et intégration des nouveaux salariés
- Gestion des bulletins de paie (calcul et contrôle des paies)
- Gestion des absences, des indemnités journalières et des maintiens

- Gestion des sorties de salariés (bulletins et documents de sortie)
- Publication des bulletins et des états annexes à la paie
- Gestion des paies particulières

Déclarations Sociales

- Gestion et contrôle de la DSN et des DNA
- Signalement arrêt de travail DSN, reprise DSN
- Dépôt sur le Portail Net Entreprise avec récupération des comptes-rendus métier et certificats de conformité
- Télé-paiement des cotisations sociales

Conseil

- Conseil métier : questions paie, social
- Disponibilité au quotidien par téléphone (ligne directe), par e-mail

Prestations complémentaires

- Bulletins de paie dématérialisés
- Portail de saisie des congés/ absences pour les salariés
- Gestion électronique des documents (GED)

Liste des fonctions non exhaustive